

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES
Préavis municipal no 53/2015
Demande de crédit pour le réaménagement du cimetière

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances (ci- après la commission) représentée par

- son Président, Daniel Dupasquier,
- les membres, Ornella Morier, Marc Dubach et Patrick Oppliger

s'est réunie le lundi 2 mars 2015 en présence des conseillers municipaux, MM. Denis Favre, responsable du préavis, Luigi Mancini et Daniel Crot afin d'examiner le préavis municipal cité en titre. La commission s'est encore réunie le lundi 9 mars afin de statuer et rédiger son rapport.

La commission remercie les représentants de l'Exécutif pour le travail effectué ainsi que pour leur disponibilité à la renseigner et à répondre à ses questions.

L'analyse de la commission s'est fondée sur les éléments suivants mis à notre disposition :

- le préavis municipal
 - les différentes offres et plan
 - les explications fournies lors de la séance du 2 mars 2015
-

Préambule :

Divers travaux de réaménagement et de réorganisation du cimetière nous sont proposés dans ce préavis.

La commission, fidèle à son rôle, s'est attachée à l'examen des aspects économiques et financiers du préavis.

Pour nous permettre de donner un avis sur le présent préavis, nous avons examiné les points suivants :

1. la justification de la demande
2. les coûts des travaux

1. Justification de la demande :

La municipalité justifie cette dépense par la demande de plusieurs personnes domiciliées dans la commune. Il est vrai que le cimetière nécessite un réaménagement afin d'offrir un service public conforme aux usages et recueils actuels.

Nos questions :

- a) Pour quelle raison cet investissement ne figure pas dans le budget des investissements de l'année 2015 ?

Il s'agirait d'un oubli...

- b) Quand les travaux devraient être réalisés ?

En raison du temps nécessaire pour la préparation du terrain, le columbarium ne pourra pas être réalisé avant 2016, les autres travaux seront par contre réalisés en 2015.

2. Les coûts des travaux :

Nous relevons que les coûts du réaménagement du cimetière ne nous ont été justifiés que par des offres ou devis uniques alors que nous demandons des offres comparatives afin de nous permettre de nous positionner.

Comme nous l'avons mentionné à maintes reprises, la situation financière de notre commune nécessite une gestion rigoureuse et planifiée des dépenses.

Selon notre opinion, le présent préavis présente les lacunes suivantes :

- La dépense n'est pas comprise ni dans le budget des investissements 2015, ni dans les limites du plafond d'endettement que nous avons votées en automne dernier,
- L'absence d'offre ou devis comparatif nous permettant de vérifier le bien-fondé et la bonne utilisation de nos fonds,
- L'absence du projet de règlement du cimetière incluant notamment les nouveaux tarifs.
- La mise en place du columbarium est différée en 2016.
- Une partie des devis transmis remonte à 2012 et 2013.

En conclusion, nous sommes d'avis que le préavis doit être complété et pourrait être représenté pour le réaménagement complet en 2016.

Conclusion

Au vu de ce qui précède la commission des finances rejette à la majorité de ses membres et le préavis 53/2015 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à voter les résolutions suivantes,

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

- vu le préavis municipal n° 53/2015 adopté en séance du 16 février 2015 ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- ouï le rapport de la Commission technique
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

de rejeter la demande de crédit pour le réaménagement du cimetière.

Romanel-sur-Lausanne, le 9 mars 2015

Le rapporteur :



Patrick Oppliger

Les autres membres :



Daniel Dupasquier

Philippe Muggli



Ornella Morier



Marc Dubach